



AVIS PUBLIC - ERRATUM

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

AVIS PUBLIC EST DONNÉ qu'une erreur s'est glissée dans l'avis public du 20 novembre 2024 relatif à la demande de dérogation mineure aux dispositions de la réglementation d'urbanisme pour l'immeuble sis au 600, boulevard Harwood.

Veillez prendre note que, relativement à la demande visant à autoriser une marge avant minimale de 3 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H5-755 du *Règlement de zonage n° 1275* qui prévoit une marge avant minimale de 4 mètres, l'on aurait dû lire « boulevard **Harwood** » au lieu de « boulevard de la Gare ».

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 4 décembre 2024.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca